

Le comité de pilotage décide de constituer un pôle métier Mer et littoral pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'au terme du CPER.

Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 2.3.2

Contexte et analyse des besoins

Cette démarche résulte du besoin exprimé par les acteurs publics adhérents de Geobretagne et principalement par la Région Bretagne et la Préfecture de région, d'accéder aux ressources géographiques pour mettre en oeuvre les politiques publiques relatives à l'espace littoral et maritime.

Ces besoins résultent de l'élaboration de diverses productions tant dans un cadre institutionnel que partenarial : PLU et POS littoraux, SCOT littoraux, Actualisation des SMVM ou élaboration de volets mer pour les SCOTs, Appels à projets de Gestion intégrée de la zone côtière, Développement de projets d'infrastructures et d'activités importantes sur l'interface terre-mer nécessitant une approche partenariale et participative.

Deux démarches sont par ailleurs en cours au sein des services de l'Etat (DREAL) et de la Région (Mission mer) qui impliquent une forte mobilisation de données, notamment géographiques, dont une très large part est commune :

- Elaboration d'un référentiel pour la création de bases de données et d'un dispositif d'aide à la décision dans le domaine de la mer et du littoral (Mission MER de la Région Bretagne)
- Définition des unités géographiques et Maritimes et mise en place d'une gouvernance de gestion intégrée des zones côtières en Bretagne (Dreal Bretagne)

La mutualisation des actions de collecte et de production de données géographiques générerait donc, indépendamment de la mise en oeuvre de programmes conjoints Etat-Région (Appel à manifestation d'intérêt GIZC, Elaboration d'Unités Géographiques et Maritimes sur tout le littoral Breton) d'importantes économies d'échelle.

Dans cette perspective, les acteurs souhaitent reprendre et poursuivre les travaux initiés par la constitution d'un SIG littoral en 2008 (avec principalement les services de l'Etat) en élargissant le partenariat initial.

Objectifs

L'objectif principal sera de définir le socle commun nécessaire à un partage commun de la connaissance des milieux maritimes et littoraux par les acteurs et maîtrises d'ouvrages locales de la région (dans un premier temps celles-ci seront limitées aux collectivités Régionales départementales ainsi qu'aux communes, leurs groupements).

Le pôle métier Mer et Littoral aura également la responsabilité de proposer un cadre pour ce socle par l'élaboration d'une feuille de route comprenant notamment la priorisation des acquisitions de données, la définition des conditions pratiques (techniques et financières) de production ou d'harmonisation de ces données, et de diffusion de celles-ci.

Animation

L'animation du pôle métier Mer et Littoral sera assuré par les représentants de l'Etat et de la Région :

la Mission MER de la région Bretagne (Stephane Pennanguer)

la Mission Zone cotière et milieux Marin de la Dreal Bretagne (Rudy Leray).

L'assistance technique de l'équipe projet Geobretagne sera assurée par Patrick Jules (DREAL/Coprev)

Fréquence de réunion du Pôle : 4 réunions par an

L'animation du Pôle distinguera ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage partagée de ce qui relève de la maîtrise d'œuvre dans un cadre qui s'inscrira dans les dispositifs et engagements nationaux et internationaux en matière de normes et de diffusion des données géographiques.

Missions générales

Constituer un patrimoine commun de données géographique

Organiser la diffusion des données sur la plate forme Geobretagne

Organiser les échanges entre les acteurs

Périmètre

Adhérents Etat et Collectivités de Geobretagne.

Annexe 1 Programme

Constituer un patrimoine commun de données géographiques

- dresser l'inventaire des données existantes
- recenser les besoins
- définir les thèmes prioritaires
- proposer un programme d'acquisition

Organiser la diffusion des données sur la plate forme Geobretagne

- définir les modalités de collecte de l'information
- s'assurer du catalogage des informations et de la publication
- définir les principes de mises à jour

Organiser les échanges entre les acteurs

- coordonner la rubrique « Mer et littoral » sur le site éditorial
- articuler les démarches nationales avec le dispositif régional (Ifremer, Geolittoral, Premar)